

Séance d'homologation du 22 octobre 2005

La commission mer du Comité Régional Ile de France organise le **22 octobre** à partir de 10heures, **dans les locaux de l'ACBB à Boulogne Billancourt**, une séance d'homologation de kayaks de mer et de pirogues en catégorie C qui intègre les possibilités de la catégorie D.

Etapes de la procédure d'approbation :

Avant la session :

Rôle du propriétaire

- Le propriétaire conditionne, ou reconditionne la flottabilité de son embarcation.
- Procède à un test préalable.
- Se renseigne et s'inscrit auprès du CRCK.

Rôle du Comité Régional

- Recense les candidatures.
- Organise l'information et l'inscription des candidats.

Pendant la session :

Rôle du propriétaire

- Prépare son kayak au test (caissons ouverts, armement...)
- Remplie et signe la partie « identification » de la fiche Procès Verbal * transmise par la commission le jour de la session.

*La fiche Procès Verbal comprend 2 parties : 1- **la partie identification** renseignée par le propriétaire (identité, coordonnées du propriétaire, le nom, le n° de série, le modèle, le type d'utilisation, le nombre de places, matériau, année de construction, dimensions du bateau et signature.

2- **le Procès Verbal** renseignée par la commission d'homologation (validation du test de flottabilité et état général de l'embarcation)).

Rôle de la commission

- Délivre les fiches de P.V. aux candidats et les récupère, la partie identification dûment complétées et signées.
- Réalise les tests de flottabilité et de stabilité.
- Remplit les fiches de PV de chaque embarcation et le P.V. global de la session.
- Les retournent signés à la FFCK.
- Diffuse une information sur la réglementation en vigueur aux candidats

Après la session :

Rôle du propriétaire

- Colle son étiquette signalétique * dans l'embarcation.
- Demande sa carte d'approbation aux AFMAR en joignant une copie de sa fiche d'approbation FFCK.
- Conserve cette fiche d'approbation pendant 10 ans.

* La fiche signalétique comprend : Le n° d'identification FFCK, la catégorie de conception, la distance d'éloignement autorisée, le nombre de personnes autorisées à bord. Elle sera inaltérable et collée de façon inamovible à l'intérieur du cockpit.

Rôle de la FFCK

- Le DTN édite et signe les fiches d'approbation pour chaque embarcation approuvée, et l'envoie au propriétaire.
- Le DTN édite les fiches signalétiques et les envoie au propriétaire.

Inscriptions auprès du Comité Régional ou de Claude Boyer : claudeboyer@free.fr